

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du samedi 27 novembre 2021 à 17 heures**

Etaient présents : Michel TALAGRAND , Elyane ESCHALIER ,  
Michel MATHIOU , Gretta GODAERT, Jocelyn GELLY,  
Florine TALAGRAND, Monique COUDERC et Roland  
HOURS

Pouvoir : Isabelle ESCHALIER donne pouvoirs à Elyane ESCHALIER

Absents : Christophe GODELET, Stéphane VERHEYDEN

Rachel BLANC assistait à cette réunion du Conseil Municipal

**Ordre du jour**

- 1 – Projet de vidéoprotection
- 2 – Vote de crédits supplémentaires au budget principal M14
- 3 – Adhésion au contrat d'assurance « Risques Statutaires »
- 4 –Projet de convention entre les 4 communes de la vallée et l'association MAM à Miaille
- 5 – Don de pouvoir de Monsieur le Maire
- 6 - Questions diverses
  - 6.1 Modification du chemin communal de Montségur Haut

**1- Projet de vidéoprotection**

Le maire explique au Conseil que ce projet consiste à mettre en place une caméra de surveillance afin d'assurer la protection de la commune .

Cette caméra serait placée sur la place du village avec 3 axes de surveillance ( route de Joyeuse, route de Lablachère et place de la mairie ) ce qui permettrait la lecture des plaques minéralogiques des véhicules .

Le coût de ce projet s'élève à 8000 € et nous pourrions recevoir :

- une subvention de la région ( 50%)
- une subvention du Département (30%)

L'installation devrait pouvoir se faire au cours du premier semestre 2022.

Après cette présentation , le Conseil approuve ce projet et vote favorablement et à l'unanimité .

## **2 – Vote de crédits supplémentaires au budget principal M14**

Le Maire explique au Conseil que les crédits ouverts à certains articles du budget sont insuffisants et cela nécessite de voter des crédits supplémentaires . Pour régler ce problème dans la section Fonctionnement,

- 500€ vont être retirés des Frais divers
- et placés sur le article Personnel non Titulaire

Après en avoir délibéré, le conseil vote à l'unanimité cette Décision Modificative

## **3 – Adhésion au contrat d'assurance « Risques Statutaires »**

Le Maire rappelle :

-que la commune a demandé suite à une délibération du conseil du 12 avril 2021, au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche de négocier un contrat d'assurance garantissant les frais laissés à sa charge en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents

Et indique que le Centre de Gestion vient de communiquer les résultats nous concernant avec un contrat de 4 ans qui assure des risques garantis aux Agents permanents ou stagiaires inscrits à la CNRACL

Après cette présentation, le conseil approuve cette adhésion et vote à l'unanimité cette proposition de Centre de Gestion

## **4 – Projet de convention entre les 4 communes de la vallée et l'association MAM à Miaille**

Le Maire présente le projet de la Maison d'Assistance Maternelle de Miaille

L'association MAM à Mialle s'est créée afin :

- de proposer un lieu d'accueil collectif pour les enfants de la vallée de la Drobie ( Sablières Dompnac Saint Melany et Beaumont )
- de disposer d'un lieu adapté et assez facilement accessibles pour les habitants de ces communes

L'association s'est alors tournée vers la mairie de Saint Melany pour être hébergée dans la ferme de Miaille

La commune de Saint Mélanay a effectué les travaux nécessaires à la mise aux normes des lieux pour l'accueil des enfants

L'association s'engage à développer son activité de manière à pouvoir devenir autonome financièrement et honorer les conditions du bail de la ferme de Miaille au terme de la convention.

Sur la base de l'accueil de 6 enfants en 2022, l'association percevra une indemnité de 3100 €

Le montant total du loyer et des charges pour 2022 est de 10420€ ....et la contribution des 4 communes pour permettre à l'association d'équilibrer son budget s'élève à 7320 € pour 2022..(10420-3100)

La contribution des commune s'effectue au prorata de la population sur la base de 12 € 30 par habitant légal des 595 habitants de la vallée de la Drobie Ce qui donne une contribution de la commune de Sablières 21652.5 €

Cette convention est établie pour une durée de 3 ans pouvant être étendue à 5 ans avec l'accord des parties

Après la présentation de cette convention , le conseil amorce un long débat ....et va approuver ce projet avec cependant 1 abstention

## **5 - Don de pouvoir de Monsieur le Maire**

Le maire indique vouloir vendre une parcelle de terrain lui appartenant . A ce titre, il ne peut pas travailler sur ce projet d'urbanisme et annonce vouloir donner son pouvoir à Mr Roland HOURS, 1<sup>er</sup> adjoint.

Le conseil vote favorablement et à l'unanimité cette délibération .

## **6 - Questions diverses**

### **6.1 - La nouvelle piste d'accès à Montségur Haut....en remplacement de la piste actuelle.**

L'entreprise Cardinal a pris connaissance de ce projet et chiffré cette nouvelle piste d'accès

Pour un total de 6400€, tout serait pris en charge par les voisins en fond de concours .

### **6.2 – Notre prochain journal**

Il est en cours de préparation ....vous êtes tous les bienvenus pour y mettre votre article

### **6.3 - Caravane à enlever devant le cimetière.**

### **6.4 - Les Chemins de randonnées .....à remettre en état**

### **6.5 - La fibre et la connexion Internet**

La séance se termine vers 19h 30

Roland HOURS